

## Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de M. Lionel FLATRY

Monsieur FLATRY,

Votre question orale appelle les réponses suivantes.

Concernant l'éclairage de la Madone, les vérifications effectuées par la commune démontrent que l'installation existante n'est pas réutilisable. Le réseau est totalement obsolète : les équipements ont été déposés, les lignes sont sectionnées et les câbles sont fortement dégradés. Cette installation ne répond plus aux exigences techniques et de sécurité. Il ne s'agit donc pas d'effectuer « quelques réparations », mais bien de créer une installation entièrement nouvelle, nécessitant une étude technique, les autorisations nécessaires et un financement spécifique. Dans ces conditions, votre proposition n'est pas réalisable dans les délais évoqués. **Votre présentation de la situation est manifestement contraire à la réalité technique constatée par la commune et est de nature à induire les habitants en erreur.**

S'agissant du comité de valorisation du patrimoine, la municipalité travaille déjà sur ce sujet depuis plusieurs mois. La commission communale Patrimoine a élaboré plusieurs propositions et mettra en place un appel au bénévolat afin d'associer les habitants qui souhaitent s'investir dans la préservation et la mise en valeur du petit patrimoine communal. Les bénévoles participeront aux chantiers et opérations organisés par la commune, dans un cadre défini par la municipalité.

**Il est toutefois rappelé que cette démarche participative ne remet pas en cause les compétences de la collectivité. La commune demeure seule décisionnaire quant aux travaux à entreprendre, aux priorités retenues, aux modalités d'intervention et, plus généralement, à l'ensemble des actions engagées sur le petit patrimoine communal. Les contributions des bénévoles viendront ainsi accompagner les projets municipaux, sans se substituer aux décisions relevant du conseil municipal et de ses commissions.**

**Enfin, concernant les 10 ans de La Chailleuse, la municipalité n'a pas attendu cette question orale pour préparer cet anniversaire.** Depuis plusieurs mois, la commission Culture et Animation travaille sur un programme complet désormais finalisé. Celui-ci comprendra notamment une inauguration officielle en présence des autorités, les discours protocolaires suivis d'un vin d'honneur, des animations gratuites tout au long de l'après-midi à destination des enfants, des familles et de l'ensemble des habitants, ainsi qu'une soirée musicale animée par un orchestre de premier plan avec accès gratuit. Un buffet et une buvette seront tenus par les élus et les bénévoles, les bénéfices étant intégralement reversés aux écoles et à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Pour terminer, la commune a pleinement tenu ses engagements en travaillant en étroite collaboration avec la Communauté de communes afin de réaliser, dans les délais, les travaux de sécurisation du belvédère. Cette anticipation a permis de ne pas compromettre les festivités organisées par l'AMIVE et la Paroisse.

La municipalité agit donc concrètement pour répondre à ses engagements, dans le respect des contraintes techniques, financières et organisationnelles qui s'imposent à toute collectivité.